



Direction des Opérations

Service
de l'Information
Aéronautique

D S N A

BUREAU NOTAM INTERNATIONAL

☎ : 05 57 92 57 92
Fax : 05 57 92 57 99
RSFTA : LFFAYNYX
✉ : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Site SIA : <http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>

SUP AIP
080/11

Date de publication : 16 JUIN

LIEU : FIR PARIS (LFFF), AD CREIL (LFPC), AD PERSAN (LFPA), AD PONTOISE (LFPT), AD LES MUREAUX (LFXU), AD ENGHEIN (LFFE)

VALIDITE : Le 05 juillet 2011

OBJET : Création de 2 ZRT défilé aérien du 05 juillet 2011

1 DESCRIPTION

A l'occasion d'un défilé aérien avec survol de la base aérienne 921 de Taverny, création à titre temporaire de deux zones réglementées temporaires (ALPHA et BRAVO), dans la région de Pontoise.

2 LIMITES DE L'ESPACE AERIEN CONCERNE

2.1 Zone ALPHA (cf. carte 1/1).

2.1.1 Limites latérales

49°12'16"N - 002°11'00"E,

49°13'50"N - 002°18'50"E,

49°11'16"N - 002°19'49"E,

Arc sens anti-horaire de 3NM de rayon centré sur 49°12'30"N - 002°24'00"E

49°09'35"N - 002°25'04"E

49°08'30"N - 002°19'00"E,

49°07'16"N - 002°11'50"E,

48°59'25"N - 002°00'02"E,

48°53'27"N - 001°59'54"E,

arc horaire de 12,4NM de rayon centré sur 49°05'46"N - 002°02'09"E (VOR PON),

49°01'16"N - 001°44'32"E,

49°06'15"N - 001°46'40"E,

49°23'22"N - 001°53'57"E

49°16'06"N - 002°10'21"E,

49°12'16"N - 002°11'00"E,

2.1.2 Limites verticales

1800 FT AMSL / 2500 FT AMSL

2.1.3 Dates et heures d'activité (UTC)

Le mardi 05 juillet 2011 de 14H15 à 15H15, sans report possible.

2.1.4 Statut

Zone réglementée temporaire (ZRT).

2.1.5 Conditions de pénétration

Partie ZRT: CAG/CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- aéronefs participant au défilé,

- aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions (après accord de CHARLES DE GAULLE APP).

2.1.6 Services rendus

A l'intérieur de la zone ALPHA, les organismes habituels de la circulation aérienne assurent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services associés aux espaces auxquels cette zone se superpose.

Mesures particulières

Lorsque la ZRT ALPHA est active :

- le trafic IFR au départ ou à destination de PONTOISE A/D est suspendu,
- l'activité de vol 6204 est suspendue,
- les aéronefs en provenance ou à destination de PERSAN se conformeront aux instructions de contrôle de CREIL.

2.1.8 Information des usagers

Activité réelle connue de :

CHARLES DE GAULE APP:	386.950MHZ / 370.825 MHZ
CREIL TWR:	123.300MHZ
PERSAN A/A:	119.500MHZ
PONTOISE ATIS:	124.125MHZ
PONTOISE APP :	118.800MHZ
PONTOISE TWR:	121.200MHZ
PARIS INFO :	125.700MHZ

2.2 Zone BRAVO (cf. Cartes 1/1).**2.2.1 Limites latérales.**

49°09'00"N – 002°28'00"E,
 49°01'00"N – 002°19'00"E,
 49°01'00"N – 002°02'25"E,
 49°07'16"N – 002°11'50"E,
 49°08'30"N – 002°19'00"E,
 49°09'35"N – 002°25'04"E,
 49°10'40"N – 002°29'50"E.

2.2.2 Limites verticales.

1300 FT AMSL / 2500 FT AMSL

2.2.3 Dates et heures d'activité (UTC).

Le mardi 05 juillet 2011 de 14H15 à 15H15, sans report possible.

2.2.4 Statut.

Zone réglementée temporaire (ZRT).

2.2.5 Conditions de pénétration.

Partie ZRT: CAG/CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- aéronefs participant au défilé,
- aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions (après accord de CHARLES DE GAULLE APP).

2.2.6 Services rendus.

A l'intérieur de la zone BRAVO, les organismes habituels de la circulation aérienne assurent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services associés aux espaces auxquels cette zone se superpose.

2.2.7 Mesures particulières.

Lorsque la ZRT BRAVO est active :

- les entrées dans la CTR 2 Paris pour les vols à destination de l'aérodrome d'Enghien sont suspendues.
- l'itinéraire hélicoptère BH3 (Sarcelles-Sud) – LUZARCHES est fermé.

2.2.8 Information des usagers.

Activité réelle connue de :

CHARLES DE GAULE APP:	386.950MHZ / 370.825 MHZ
CREIL TWR:	123.300MHZ
PONTOISE ATIS:	124.125MHZ
PONTOISE APP :	118.800MHZ
PONTOISE TWR:	121.200MHZ
PARIS INFO :	125.700MHZ
LE BOURGET TWR :	118.925MHZ

3 DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES.

3.1 Les espaces aériens suivants sont utilisés par les aéronefs participant :

- CTR et TMA 1 CREIL
- CTR et TMA 1 PONTOISE
- CTR 1 et 2 PARIS

3.2 AERODROME :

- survol du TERRAIN DE PERSAN BEAUMONT

4 ORGANISMES A CONSULTER.

Avant le 05 juillet 2011;

COFAS / DIVISION CHASSE

BASE AERIENNE 921

95155 TAVERNY CEDEX

Tél : 01 30 40 67 59 ou 01 30 40 21 06

PNIA : 811.921.67.59

ADRESSE TELEGRAPHIQUE

RSFTA : LFPJZXVS

COFAS EXMA TAVERNY : 02 532X

Pour BUREAU EXERCICES ET MANOEUVRES.

Le 05 juillet 2011

COFAS / CONDUITE

BASE AERIENNE 921

95155 TAVERNY CEDEX

CHEF de QUART du COFAS Tél : 01 30 40 38 32

PNIA : 811.921.38.32

ADRESSE TELEGRAPHIQUE

RSFTA : LFPJZXVS

COFAS EXMA TAVERNY : 02 532X

PAGE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

INTENTIONALLY LEFT BLANK

